

Dossier de La Chaudière

Pollution ? La Drire relativise

Avec leur nouvelle étude, les associations mettent en ébullition les différents protagonistes du dossier de La Chaudière. Les avis divergent quant à une éventuelle pollution et à de potentiels risques pour la santé.

LA CHAUDIÈRE représente-t-elle un danger pour la santé des habitants ? Vendredi dernier, la Drire (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) a reçu l'étude diligentée par l'association Acurdi (Association contre l'usine de retraitement des déchets industriels) auprès d'un cabinet d'étude.

«PAS DE RISQUE AVÉRÉ»

Le regard que l'administration porte sur les résultats ne vire pas au catastrophisme. «Ces analyses nous rassurent sur l'état des sols. Nous nous situons dans le "bruit de fond" toléré. Rien n'est alarmant sauf un point en bordure de l'usine. En inspection, nous allons contrôler ce point où les teneurs sont supérieures», détaille un cadre. «Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire qu'il y ait un risque sanitaire avéré pour les populations.» Pour l'heure aucune maladie liée à la SNR ne semble avoir été recensée sur le secteur.



À la Chaudière, l'activité de retraitement de l'aluminium et ses fumées font débats.

DIOXINES : UNE QUESTION DE QUANTITÉ

De son côté, les associations Acurdi et Sonchamp environnement dénoncent «une pollution aux dioxines... et les conséquences sur la santé des habitants.» Elles s'inquiètent de «risques pour Sonchamp, Clairefontaine, Saint-Arnoult.» Le tout s'ap-

puie sur leur dernière étude d'avril, celle envoyée à la Drire. Un des seize points de prélèvement, à proximité de la Chaudière, «a révélé une concentration de 510 nanogrammes d'équivalent toxique par kilogramme de matériau (ng I-TEQ/kg).»

La direction de la SNR (Société nationale de revalorisation)

envisage la situation sous un autre jour. «Effectivement, l'entreprise rejette des dioxines mais ses niveaux sont régulièrement contrôlés par l'administration dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Les valeurs mesurées semblent disproportionnées par rapport aux niveaux de rejet de l'instal-

lation. Et de poursuivre : des niveaux très élevés peuvent être induits par une contamination locale ou par un mauvais prélèvement. En ce qui concerne le dépassement des valeurs limites, nous souhaiterions connaître les références utilisées.»

PAS DE FERMETURE ENVISAGÉE

C'est donc dans l'interprétation des résultats et sur les méthodes que les avis divergent. Ce qui semble faire le plus défaut est «le problème de communication entre l'exploitant et les associations», souligne un responsable de la Drire. Quant à une cessation d'activité, cette éventualité ne semble pas à l'ordre du jour : «Il n'y a pas les arguments nécessaires, avance la Drire. En Allemagne, on décide de dépolluer les sols avec 10000 TEQ/Kg. Il n'y a pas de norme en France.» Le dossier de la SNR continue à faire débat et ce, jusque dans les rangs des élus. Ceux de Saint-Arnoult en ont longuement discuté lors du dernier conseil. F. D.